MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence Unique du Mandat :

Type de contrat : **Accueil de Loisirs Sans Hébergement ALLONZIER-la-CAILLE**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la Commune de CUVAT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Commune de CUVAT.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR10ZZZ85848F

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Nom/Prénom :	Nom : **Commune de CUVAT**
Adresse :	Adresse : **MAIRIE**
	1, place de l'Eglise
Code Postal :	Code Postal : **74350**
Ville :	Ville : **CUVAT**
Pays :	Pays : **FRANCE**

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER
Identification internationale (IBAN)
I B A N
Identification internationale de la banque (BIC)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Y
Paiement ponctuel Y

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

Désignation du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même et le cas échéant) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel : en signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Commune de CUVAT.
En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque.
Je réglerai le différend directement avec la Commune de CUVAT.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client.
Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la Loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.